



Bonjour mes Camarades,

Aujourd'hui il est question de déconfinement, tout d'abord je tiens à rappeler qu'il ne s'agit pas d'un retour à l'ordinaire, ce virus existe toujours, lorsque l'on voit une carte avec du vert partout sauf chez nous, cela ne veut pas dire qu'il n'y a plus de risque, cela veut dire que dans les hôpitaux il n'y a plus de saturation et qu'il y a de nouveau des lits disponibles pour pouvoir soigner les malades qui vont arriver.

On voit partout du monde sortir comme si de rien n'était, le gouvernement met la pression sur les parents pour remettre les enfants à l'école afin qu'ils retournent au plus vite au travail, la reprise dans les transports en commun tourne au fiasco dès le premier jour. Il est donc fort probable que bon nombre d'employeurs aient préparé la reprise d'activité dans la précipitation, sans avoir correctement consulté les IRP, sans avoir réfléchi correctement leurs plans de prévention et l'organisation des espaces de travail ou bien l'organisation de l'activité, pour protéger leurs salariés ou bien sans avoir pu recevoir le matériel qui servirait à les mettre en sécurité.

Pour toutes ces raisons vous serez probablement confrontés à des situations à risque, vous aurez probablement des droits de retrait à faire valoir. Je vous invite à bien regarder la procédure pour pouvoir exprimer votre droit de retrait car il y a un mode opératoire à respecter. Je vous invite également à prendre des photos de toutes les situations dangereuses ou des manquements aux obligations de protection, car, à coup sûr, les employeurs contesteront les droits de retrait et il faudra probablement monter des procédures pour les faire valider.

Plus que jamais, la santé au travail doit être remise au centre du débat. Demandez partout la présentation des DUERP, assurez-vous que les contrats de nettoyage aient été modifiés pour que la désinfection soit opérationnelle, assurez-vous que le matériel de protection soit bien livré et pas seulement commandé.

Attention à l'insidieux discours qui s'entend de plus en plus, sur la distanciation sociale. Le port du masque ne s'oppose pas à cette distanciation, il ne peut être question de l'un ou l'autre entre le port du masque et les distances de sécurité : cela doit être complémentaire partout où il sera possible de le faire. Tous les masques n'ont pas la même efficacité en matière de filtration et seuls les FFP2 et FFP3 ont des pouvoirs de filtration garantissant une meilleure protection face au virus. Bien évidemment, il est très possible que ce ne soit pas ces modèles-là qui vous seront fournis, vu qu'ils devraient être donnés en priorité aux personnels soignants et que, même eux, n'en ont pas en nombre suffisant voire pas du tout...

Consultez la circulaire que nous avons fait pour vous permettre de travailler et qui portait sur les obligations de l'employeur d'élaborer des plans de prévention, en espérant que vous vous

en servirez. Plus que jamais je vous invite à faire attention à vous, à vos proches, à vos collègues et vous demande de vous mettre en sécurité dès que les situations ne sont pas conformes à une reprise d'activité en étant protégé.

Le profit, le chiffre d'affaire et l'économie ne valent pas plus que la santé de ceux qui travaillent pour faire vivre leurs familles.

Prenez soin de vous et n'hésitez pas à faire travailler les instances sur le DUERP et les plans de prévention permettant de vous assurer une meilleure sécurité au travail. Le gouvernement et le patronat ne pensent qu'à l'économie. Pour l'Union Départementale c'est la santé des salariés qui est la plus importante. Sans eux, il n'y a pas de production, il n'y a pas de relance, il n'y a pas d'économie. Réclamez le respect et la protection qu'ils vous doivent !

L'UD reste à votre disposition en cas de besoin n'hésitez pas à nous remonter vos difficultés ou vos situations dangereuses.

Amitiés Syndicalistes

Antoine GAMAURY
Secrétaire Général
UD FO 77